

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-582

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-582

**Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain 2023 en investissement
immobilier en faveur de l'association L'Burn - Décision - Autorisation - Convention**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation

L'association L'Burn, créée en 2019 à Bordeaux, est issue de la rencontre d'une communauté d'entraide entre femmes en burnout « Les Burn'ettes » née sur les réseaux sociaux et de chercheurs et professionnels (psychologues du travail, avocats et médecins). Elle a pour objet social de sensibiliser et d'accompagner les femmes en burnout de façon pluridisciplinaire, leur proposant des permanences d'écoutes, des ateliers et groupes de paroles adaptés à chaque stade de reconstruction en vue d'améliorer leur bien-être physique et mental. Ces accompagnements sont assurés sur la métropole bordelaise dans des locaux prêtés, dans des centres sociaux, au point info femmes ou en virtuel.

En 2022, 2,5 millions de personnes étaient en burnout, soit 9% de la population active (Opinion Way). Les risques psychosociaux sont devenus la 2ème cause d'arrêt maladie depuis la crise sanitaire (soit 3 fois plus de burnout). Pourtant il s'agit d'un syndrome encore méconnu et partiellement reconnu générant des diagnostics tardifs et complexifiant la prise en charge. A ce jour, le burnout n'est pas reconnu comme maladie professionnelle et il n'est défini qu'à travers la sphère professionnelle.

Face à l'absence de solutions, l'objectif de la communauté des Burn'ettes est de créer des protocoles d'accompagnement adaptés aux besoins des victimes dans une démarche pluridisciplinaire à tous les stades de reconstruction jusqu'à la réinsertion professionnelle.

La structure s'appuie sur un comité scientifique consultatif afin de faire avancer la recherche et de faire reconnaître le burnout qui touche aujourd'hui deux fois plus les femmes que les hommes, en raison des inégalités intrafamiliales et professionnelles, de la charge mentale et de la difficile conciliation vie privée/ vie professionnelle.

La jeune structure en plein développement à l'échelle régionale compte aujourd'hui 8 salariées (6 ETP), 241 adhérentes, 30 bénévoles et 1400 bénéficiaires par an.

Compte tenu de la forte augmentation du nombre de bénéficiaires, l'association s'est professionnalisée dès 2020 et comprend aujourd'hui 8 salariées (6 ETP), toutes anciennes BURN'ettes. En 2022, une première expérimentation de Maison des Burn'ettes a pu être lancée à Bordeaux centre grâce à l'occupation temporaire d'un immeuble, mis à disposition par un propriétaire privé.

Cela a permis de créer une véritable communauté d'entraide et d'accueillir plus de 1800 personnes. L'étude d'impact réalisée en 2022 démontre une forte amélioration de l'état physique et mental des femmes accompagnées (85%), 95% se sentent soutenues et intégrées socialement, 73% se sentent capables de retravailler. A 6 mois, 87% ont repris un emploi.

Présentation du projet immobilier

Dès 2022, à partir de l'expérimentation clôturée sur le site bordelais, l'association a donc travaillé sur la programmation immobilière d'un lieu ressource où les bénéficiaires pourraient trouver tous les professionnels en un seul lieu, tout en ajoutant une brique d'accompagnement : la remobilisation professionnelle.

La maison identifiée dans le parc privé, située 29 rue Dubernat à Talence, est facilement accessible en transport en commun et comprend 200 m² répartis sur 2 niveaux. Le bail de nature civil a été signé en février 2022 pour une durée de 6 ans.

Elle est désormais la première Maison des BURN'ettes en France : un lieu chaleureux d'accueil, d'information et d'accompagnement des femmes en burnout professionnel ou parental. L'objectif est de proposer – en fin de parcours d'accompagnement - un lieu de remise en activité, un sas de transition avant le retour au travail, connaître ses capacités, tester de nouveaux domaines professionnels au travers de missions adaptées à leurs capacités sous la supervision de psychologues.

Un chantier solidaire, financé par la CAF et la Fondation des femmes, a mobilisé la communauté dès avril 2023 autour d'ateliers de peinture recyclée (Circouleur), d'ameublement à partir de mobiliers collectés auprès de structures solidaires. En lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ouverture d'un tiers-lieu est envisagée autour de la qualité de vie au travail et des droits des femmes. Il pourrait donc héberger d'autres structures autour de ce projet commun et ainsi contribuer à la pérennisation du modèle économique incluant la charge locative conséquente (25 350€ par an).

A ce jour, l'intégralité de l'activité de l'association réalisée au sein de la maison des BURN'ettes est financée par :

- des subventions publiques : Caisse d'allocations familiales (CAF), Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), Département de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et de la solidarité (DREETS) Nouvelle-Aquitaine,
- des financements privés : Fondation Aesio, Fondation Chanel, Fondation des Femmes
- de l'autofinancement : par les actions de formation réalisées auprès d'entreprises (15%) et les adhésions des adhérentes (50€/an ou 5€ pour les plus démunies)

En vue de réaliser les travaux d'aménagement, l'association sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier à hauteur de 11 291 € sur un budget total de 41 767€ hors taxes (HT) en 2023.

L'aménagement nécessite les opérations suivantes :

- La mise aux normes d'accessibilité Personnes à mobilité réduite (PMR) du bâtiment ;
- Des prestations de peinture ;
- La mise aux normes de sécurité incendie ;
- Des études d'aménagement intérieur.

Plan d'investissement 2023

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements immobiliers		Fonds propres	6 000	14,5%
Installations, aménagements	15 516	Auto-financement	13 000	31,1%
Matériels	901	Dons et cotisation	7 449	17,8%
Loyer annuel	25 350	Aides à l'investissement		
Autres charges		Fondations	1 000	2,4%
		CAF	2 000	4,8%
		Bordeaux Métropole	11 291*	27%*

Total (en €)	41 767	Total (en €)	41 767*	100%

*L'association sollicite Bordeaux Métropole pour un montant de 11 291 € sur un budget total de 41 767 € HT en 2023, cependant le taux d'intervention maximal étant de 25%, il est proposé un montant de subvention de 10 441€ soit 24,9% de participation métropolitaine, charge à l'association de mobiliser des ressources complémentaires pour équilibrer son budget d'opération immobilière 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'article L.1611-4 et L.1511-3,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2022-185 du 7 juillet 2022 adoptant la nouvelle stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 12 septembre 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques ESS créatrices d'emplois non-délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 10 441 € au titre du programme immobilier 2023 de l'association L'Burn.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'association L'Burn.

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2023 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	